



Régie des Eaux, diagnostic payant

Par **Philippe123**, le **02/11/2014** à **12:26**

Bonjour.

La Régie qui me fournit mon eau m'a prévenu, il y a quelques mois, de la visite d'un de ses employés, pour effectuer un "Diagnostic d'Assainissement non-collectif" de ma propriété (je suis sur fosse septique). Elle précisait que ce diagnostic, totalement non-sollicité, me coûterait 145 euros.

La personne est venue, a fait son diagnostic (rien de spécial), et je reçois effectivement maintenant une facture pour les 145 euros. Je ne l'ai pas encore honorée.

QUESTION: est-ce que la Régie a bien le droit:

- de me forcer à accepter la visite d'un de ses employés (déjà fait),
- de me facturer pour cette visite ?

Merci aux personnes qui voudront bien me répondre. Je me rend compte qu'il est un peu tard, mais l'on m'a chuchoté depuis que ce que fait la Régie n'est peut-être pas tout à fait correct...

Par **moisse**, le **02/11/2014** à **18:58**

Bonsoir,

La réponse à votre question se trouve à la mairie de votre commune.

Par **Philippe123**, le **03/11/2014** à **09:41**

Merci, je vais essayer... Mon problème est que le maire est président de la Régie des Eaux locale, et je ne suis pas sûr d'avoir la réponse la plus objective !

Par **moisse**, le **03/11/2014** à **10:03**

Bonjour,

Ce n'est pas une question d'objectivité, mais de textes.

L'identification des assainissements non collectifs et de leur normalité est une obligation qui incombe à toutes les communes.